DEPARTEMENT DES ARDENNES
Arrondissement de Sedan
Commune de Villers-sur-Bar

08350

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le septembre, le Conseil Municipal de VILLERS-SUR-BAR, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. HELLER Christophe, Maire.

Etaient présents : HELLER Christophe, ULMET Christine, MEUNIER Adélaïde, TRANCART Jérôme, MASSIAUX Béatrice, LÉAUX Jean-Jacques, GFELLER Sandrine.

Absents excusés : DUVAL Cyriaque, SIBILLE Pascale.

Absents : PAMART Romaric, CHUL Pascale.

Pouvoirs : SIBILLE Pascale donne pouvoir à Christine ULMET.
DUVAL Cyriaque donne pouvoir Sandrine GFELLER.

Secrétaire : Monsieur TRANCART Jérôme est élu secrétaire de séance.

SOUS PREFECTURE de SEDAN
13 OCT. 2022
ARRIVEE

Date de convocation : 07/09/2022 Date d'affichage : 07/09/2022
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Nombre de votants : 9

RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES DES COLLECTIVITÉS

N°220-2022

A compter du 1er juillet 2022, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique.

Par dérogation, dans les communes de moins de 3 500 habitants, ces actes sont rendus publics (comme actuellement) :

- par affichage (affichage complet des actes, non par extraits)
- et par publication (en cas de manque de place) sur papier, les actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

Les membres du conseil municipal valident et acceptent la conservation d'un affichage papier.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Certifié exécutoire à compter du 03/10/2022
Le Maire
HELLER Christophe

Transmission en Sous-Préfecture le 30/09/2022
HELLER Christophe
Le Maire

MAIRIE DE VILLERS-SUR-BAR (Ardennes)